

<https://www.snetap-fsu.fr/Enseignant-es-du-superieur-Rappel-des-regles-relatives-aux-indemnitees-pour-les-complementaires.html>



Enseignant-es du supérieur - Rappel des règles relatives aux indemnités pour les enseignements complémentaires

Date de mise en ligne : mercredi 17 février 2021

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Rappel des règles relatives aux indemnités pour enseignements complémentaires en faveur des personnels enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Décret n° 90-77 du 17 janvier 1990 relatif aux indemnités pour enseignements complémentaires en faveur des personnels enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture.
Arrêté du 9 décembre 2010 fixant les taux de rémunération des heures pour enseignements complémentaires institués dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Sommaire de la NS :

1. Cadre général
 - 1.1 Base réglementaire
 - 1.2 Conditions de versement des heures complémentaires

2. Établissement des obligations de service
 - 2.1 Les obligations de services statutaires
 - 2.2 Les équivalences horaires
 - 2.3 La modulation de service
 - 2.4 Les congés ou décharges de services

3. Modalités pratiques de versement des heures complémentaires
 - 3.1 Rôle du conseil d'administration
 - 3.2 Rôle de l'administration de l'établissement

La note de service publiée le 16 février 2021 (DGER/SDES/2021-114), à télécharger ci-après :
<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>